

Signe d'apaisement sur le front social

■ Le gouvernement entérine l'accord des interlocuteurs sociaux sur les fins de carrière.

Cela fait deux mois que les syndicats accusent le gouvernement de vouloir torpiller la concertation sociale alors que ce même gouvernement prétend pourtant y attacher une importance capitale. Est-ce l'esprit de Noël qui pousse à la réconciliation? Ou la crainte que leur bras de fer fera de nombreuses victimes? Toujours est-il que les relations pour le moins glaciales jusqu'à présent entre ces deux-là ont gagné quelques degrés ce jeudi.

"Le gouvernement place la concertation sociale sous le sapin." Le Premier ministre Charles Michel (MR) est venu lui-même annoncer à la presse que l'accord intervenu la semaine dernière entre employeurs et syndicats sur l'harmonisation du statut des employés et des

ouvriers et sur les fins de carrière serait appliqué dans son intégralité par l'exécutif. Ce qui n'est pas rien.

Le gouvernement dans l'embarras

Le ministre de l'Emploi avait en effet demandé au groupe des Dix (le sommet de la concertation sociale) de donner son avis sur les intentions du gouvernement en matière de prépensions et de crédits-temps en fin de carrière. Patrons et syndicats étaient parvenus à remettre un

avis commun mais en ouvrant la porte à un adoucissement des mesures préconisées. Le groupe des Dix suggérait notamment de reculer de six mois le moment où l'âge minimal pour la prépension serait porté à 62 ans (au lieu de 60). Il proposait aussi, pour 2015 et 2016, d'autoriser des prépensions à 55 ans pour les entreprises en restructuration alors que le gouvernement voulait cet âge relevé à 56 ans.

L'accord entre patrons et syndicats mettait le gouvernement dans l'embarras. Soit ce dernier accepte les adoucissements des interlocuteurs sociaux pour prouver qu'il compte encore sur la concertation sociale mais doit trouver 95 millions supplémentaires pour boucler son budget 2015. Soit il tient la ligne dure, mais se fâche définitivement avec les syndicats. Ce jeudi, le gouvernement Michel a donc choisi l'apaisement.

Les syndicats ont apprécié. *"C'est un premier pas dans la restauration de la confiance entre interlocuteurs"*, s'est félicitée Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC. *"Cela ouvre des perspectives intéressantes pour la suite"*, a renchéri son homologue de la FGTB, Marc Goblet.

L'évolution des salaires

Les partenaires sociaux doivent en effet maintenant se pencher sur deux dos-

siers épineux : le partage de l'enveloppe "bien-être" et la négociation d'un nouvel accord interprofessionnel balisant les

augmentations de salaires pour les deux prochaines années. Ce qui risque d'être autrement plus compliqué. Les syndicats veulent toujours que le gouvernement renonce au saut d'index. Alors que pour les patrons, comme l'a rappelé Agoria, la fédération patronale de l'industrie technologique, *"il n'y a pas de marge de négociation salariale"*.

Une première réunion a lieu le 12 janvier. Le 13, les syndicats décident s'ils relancent ou non la grogne sociale.

Jeudi, le gouvernement a aussi adopté l'accord médico-mutuelliste négocié avec les médecins et

les mutuelles, qui ne vaut que pour une durée d'un an et dont l'un des points les plus spectaculaires est la suppression, dès 2015, des suppléments d'honoraires dans les chambres à deux lits lors d'une hospitalisation de jour. Les honoraires médicaux ne seront pas indexés.

V.R.

Ce jeudi, le gouvernement Michel a donc choisi l'apaisement.